

L'arrêté de transfert de la résidence universitaire d'Antony attaqué au tribunal administratif

Un recours contre l'arrêté accordant la propriété de la RU Jean Zay à la Communauté d'Agglomération des Hauts de Bièvre (CAHB) vient d'être déposé devant le Tribunal Administratif par l'Association des Amis de la Résidence Universitaire d'Antony (AARUA), 4 conseillers communautaires de la CAHB, 9 conseillers municipaux d'Antony etc.

Cet arrêté est attaqué pour plusieurs motifs, dont l'absence d'une convention signée entre le CROUS (Centre régional des Œuvres Universitaires et scolaires) et la CAHB qui, selon la loi, devait précéder sa publication. Le Conseil d'Administration du CROUS a en effet refusé de signer la convention proposée par la CAHB, parce qu'elle ne garantissait pas l'avenir du logement social étudiant et la réhabilitation de son parc existant (dont la RU Jean Zay) pourtant urgente.

Les requérants s'inquiètent pour l'avenir de la Résidence Universitaire et demandent que cet arrêté soit annulé.

La Résidence Universitaire Jean Zay est la plus grande d'Europe, son avenir ne peut dépendre de la seule CAHB dont le Président (hier Patrick Devedjian, aujourd'hui son suppléant à l'Assemblée Nationale) n'a jamais caché sa volonté de la détruire, au moins en partie. Remarquablement située au carrefour d'un réseau de transports publics vers Paris, Nanterre, Orsay, Créteil, etc., elle comprend des équipements nombreux et importants et permet de loger près de 2500 étudiants pour un loyer de 137 euros/mois à un moment où la crise économique rend la poursuite d'études encore plus difficile pour les étudiants aux faibles revenus.

La RUA, comme l'a rappelé le député JP ANCIAUX dans son rapport, a une vocation au moins régionale. Sa réhabilitation doit garantir le maintien de sa capacité d'accueil et sa dimension nationale. Des projets existent. Une table ronde doit réunir au plus vite tous les partenaires : le CROUS, les représentants étudiants et les associations concernées, avec l'Etat, la Région, le département, la CAHB et la Ville d'Antony, de façon à apporter une solution pour remédier à la dramatique pénurie de logement social étudiant et refuser une destruction visant surtout à libérer des terrains convoités par ailleurs.

Contacts :

AARUA (Marie Jo Ehrhard 0688117196

Les élus de l'opposition au Conseil communautaire signataires

Les élus de l'opposition au Conseil municipal d'Antony signataires